

**DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON**

Séance du 27 septembre 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET.

Membres excusés : (4) M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU,

Date de convocation : 22 septembre 2023.

Délibération n° : 36-2023

Objet : Résidence Abrioux - Subvention pour l'accueil et l'hébergement des Ukrainiens

Depuis le début du conflit, la Ville de Dijon a manifesté sa solidarité avec l'Ukraine et les Ukrainiens. Dès mars 2022, le CCAS de la Ville de Dijon s'est mobilisé pour apporter son soutien aux populations Ukrainiennes contraintes de quitter leur pays face à la violence armée. Il a participé à l'accueil de 204 réfugiés, en mettant à disposition 22 appartements à la résidence Abrioux jusqu'au 31 mai 2023 (14T1 et 8T2), puis 20 appartements depuis le 1er juin 2023 (14T1 et 6T2).

Les logements mis à disposition pour le public de la Résidence sociale sont habituellement meublés; pour l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine, il a fallu dès le début du mois de mars 2022, équiper en linge de maison, vaisselle et produits d'hygiène les appartements, afin d'héberger dans des conditions favorables jusqu'à 60 personnes.

Pour la période qui s'étend de mars à août 2022, le CCAS a perçu une subvention de la DDETS de 70 000 €, et une autre subvention d'un montant 60 000 € pour la période de septembre à décembre 2022. La nouvelle demande de subvention pour le premier semestre 2023 est de 70 000 €. Elle correspond au montant des loyers, une partie des charges en personnel supplémentaire, les sommes versées à la Banque Alimentaire et l'entretien technique des logements.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention de financement entre le Centre communal d'action sociale et à la Préfecture de Cote d'Or correspondant à la demande de subvention pour le premier semestre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Résidence Abrioux : 1